

Document d'Informations Clés.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation réglementaire, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT CONCERNÉ

Dénomination du produit	Le Patrimoine Foncier
Initiateur	Aestiam, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 642 037 162, agréée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) depuis le 11 juillet 2014 (mise à jour le 4 juin 2024).
Site internet	www.aestiam.com
Contact	+33 (0)1 55 52 53 16 - scpi@aestiam.com
Autorité compétente	L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Aestiam en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.
Devise	Euro
Date du document	17/06/2026

ⓘ Avertissement : *Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.*

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type	Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) à capital fixe.
Durée de vie	La durée de la SCPI est fixée jusqu'au 31 décembre 2050, sauf les cas de prorogation ou dissolution anticipée, prévus aux statuts.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution trimestrielle de dividendes potentiels ; • Stratégie d'investissement : constituer et gérer un patrimoine immobilier composé de bureaux et de locaux commerciaux, dans un objectif de mutualisation des risques locatifs grâce à un patrimoine diversifié ; • Zone géographique : France ; • Recours possible à l'endettement dans la limite de 8 000 000 d'euros. Le montant maximum est voté en assemblée générale.
Investisseurs de détail visés	Le Patrimoine Foncier est ouverte à tout investisseur, sans exigence de connaissance ou d'expérience préalable des instruments financiers. Les investisseurs doivent toutefois connaître et accepter les risques de ce type de placement : risque de perte en capital, variation possible des revenus à la hausse comme à la baisse selon l'évolution du marché immobilier, et liquidité limitée des parts. Ce placement ne convient pas aux personnes recherchant une garantie en capital et s'inscrit dans une logique long terme, avec une durée de détention recommandée de dix (10) ans. Les parts de Le Patrimoine Foncier ne peuvent être proposées, cédées ou détenues, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou au bénéfice d'une "US Person" au sens de la réglementation américaine.
Dépositaire	CACEIS BANK
Informations complémentaires	La documentation obligatoire (statuts, note d'information, bulletins trimestriels d'information, rapports annuels) et les documents de souscription sont disponibles sur www.aestiam.com .

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?

Échelle de risque



L'horizon de placement recommandé est de 10 ans

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, ce qui correspond à une classe de risque entre basse et moyenne.

L'indicateur de risque repose sur l'hypothèse de conservation de vos parts pendant 10 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité, de notre part, à vous payer. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux résultats futurs du produit se situent à un niveau entre faible et moyen. Si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

ⓘ Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques de liquidité et à l'effet de levier éventuel, non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque. Le Patrimoine Foncier ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénario de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios représentent des exemples basés sur les résultats passés et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations extrêmes de marché. Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €.

INVESTISSEMENT DE 10 000 €				
SCÉNARIOS		1 AN	5 ANS	10 ANS
ⓘ Durée de détention recommandée : 10 ans				
Scénario minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	8 300 € -17,00 %	7 490 € -5,62 %	6 910 € -3,63 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	8 570 € -14,30 %	8 580 € -3,02 %	8 580 € -1,52 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	9 460 € -5,40 %	11 570 € 2,96 %	14 200 € 3,57 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	9 850 € 1,50 %	12 510 € 4,58 %	16 050 € 4,84 %

Les montants indiqués comprennent l'ensemble des frais liés au produit lui-même, mais pas nécessairement ceux dus à votre conseiller ou distributeur. Ils ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, laquelle peut également influencer sur les sommes que vous recevrez. Ces scénarios donnent une indication de la manière dont votre investissement pourrait évoluer et permettent de le comparer à d'autres produits financiers.

Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures, établie à partir de données historiques relatives aux variations de la valeur investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Le montant que vous percevrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée de détention effective de votre investissement. Il peut être difficile de sortir de ce produit. En cas de sortie anticipée, aucune garantie ne vous est offerte et vous pourriez subir des frais supplémentaires.

QUE SE PASSE-T-IL SI AESTIAM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Patrimoine Foncier est une entité distincte d'Aestiam. En cas de défaillance d'Aestiam, les actifs de Le Patrimoine Foncier conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de Le Patrimoine Foncier est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de Le Patrimoine Foncier. L'investissement dans une SCPI n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles, nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %)
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 € sont investis.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

INVESTISSEMENT DE 10 000 €				
	SI VOUS SORTEZ APRÈS :	1 AN	5 ANS	10 ANS
Coûts totaux		1 056 €	1 807 €	2 922 €
Incidence sur le rendement (%) (réduction du rendement par an) ⁽¹⁾		10,56 %	3,03 %	1,96 %

⁽¹⁾ Elle montre l'impact négatif des coûts sur le rendement. Cet impact négatif décroît au fur et à mesure de la période de détention. Ainsi, si vous sortez après 10 ans, votre rendement annuel moyen serait de 3,57 % (selon le scénario intermédiaire) après déduction des coûts estimés à 1,96 % ; sans déduction de ces coûts, votre rendement annuel moyen serait de 5,53 %.

Composition des coûts

INVESTISSEMENT DE 10 000 €			
SCÉNARIOS		SI VOUS SORTEZ APRÈS 1 AN	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	L'incidence des coûts que vous payerez à l'entrée de l'investissement. Il s'agit des frais de dossier lors de votre souscription. (9,80 %)	980,00 €
	Coûts de sortie	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement. (0,00 %)	0,00 €
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des actifs immobiliers (sur la base de votre investissement hors coût d'entrée). (0,00 %)	0,00 €
	Autres coûts récurrents	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements (hors coût d'entrée). S'agissant d'un produit immobilier, ces coûts incluent les frais d'exploitation immobilière. (0,84 %)	76,00 €
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats (0,00 %)	0,00 €
	Commissions d'intéressement	L'incidence des commissions d'intéressement (0,00 %)	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 10 ans

Le Patrimoine Foncier a été conçu dans une optique de détention long terme, en raison de la nature des actifs sous-jacents et de la stratégie d'investissement. Il est recommandé de conserver votre investissement pendant au moins dix (10) ans. La sortie n'est possible qu'en présence d'une contrepartie à l'achat. La SCPI ne garantit ni le retrait, ni la cession des parts. Vous êtes donc exposé au risque de liquidité décrit précédemment.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

La politique de réclamation est disponible sur notre site (www.aestiam.com/dispositifs-reglementaires) ou sur simple demande à rcci@aestiam.com.

Vous pouvez formuler une réclamation en écrivant à l'adresse rcci@aestiam.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le Patrimoine Foncier relève de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR du 27 novembre 2019.

La documentation obligatoire (statuts, note d'information, bulletins trimestriels d'information, rapports annuels) et les documents de souscription sont disponibles sur www.aestiam.com.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers, l'associé pourra saisir, gratuitement, le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers sous réserve que (i) l'associé ait effectivement présenté une demande écrite aux services d'Aestiam et ne soit pas satisfait de la réponse (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des Marchés Financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours :

Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

www.amf-france.org